

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 72 (1946)
Heft: 8

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allocations : MM. F. Huguenin, Alphonse Schorp, L. Dumas, René Deléchat, Charles Jeanneret, architectes à Montreux.

Le jury constate que M. L. Dumas, architecte, a présenté deux projets, dont l'un avec la collaboration de M. Schmid. Il estime qu'il n'y a pas lieu de mettre pour cela hors concours le ou les projets de M. Dumas, le programme approuvé par la commission des concours S. I. A., autorisant la présentation de plusieurs projets.

Le jury estime que le projet ayant obtenu le premier prix, peut être recommandé pour l'exécution.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait

des procès-verbaux de la 7^{me} séance du Comité central
du 9 novembre 1945
et de la 1^{re} séance du 25 janvier 1946 à Zurich.
(Suite et fin¹).

2. Election des membres des commissions permanentes de la S. I. A.

Les membres des commissions suivantes ont été confirmés et élus par le Comité central pour une nouvelle durée de deux ans :

Commission pour la création de possibilités de travail : Dr h. c., R. Neeser, ing., Genève (président) ; H. Blattner, ing., Zurich ; F. Bolens, ing., Genève ; M. Kopp, arch., Zurich ; G. Leuenberger, arch., Zurich ; P. Meystre, ing., Lausanne ; P. Soutter, ing., Zurich ; R. Steiger, arch., Zurich ; A. Sutter, ing., Thalwil ; P. Zuberbühler, ing., Berne.

Commission des normes (bâtiment) : A. Pestalozzi, arch., Zurich, (président) ; F. Hiller, arch., Berne ; A. Höchel, arch., Genève ; E. Kuhn, arch., Saint-Gall ; H. Müller, arch., Thalwil ; E. d'Okolski, arch., Lausanne ; O. Pfleghard, arch., Zurich ; P. Reverdin, arch., Genève ; A. Vallaster, arch., Lucerne ; P. Vischer, arch., Bâle ; R. Von der Mühl, arch., Lausanne ; H. Weideli, arch., Zurich ; R. Winkler, arch., Zurich ; J. Wipf, arch. Thoune.

Commission des normes pour les canalisations : H. Steiner, ing., Zurich, (président).

Commission pour les concours d'architecture.

Groupe de la Suisse orientale : Dr M. Hottinger, arch., Zurich (président) ; H. Balmer, arch., Saint-Gall ; W. Henauer, arch., Zurich ; W. Jegher, ing., Zurich ; K. Scherrer, arch., Schaffhouse. — *Groupe de la Suisse centrale* : R. Christ, arch., Bâle (président) ; F. Bräuning, arch., Bâle ; C. Griot-Weerli, arch., Lucerne ; R. Hächler, arch., Aarau ; A. Jäggli, arch., Bellinzona ; M. Jeltsch, arch., Soleure ; Th. Nager, arch., Berne ; H. Rüfenacht, arch., Berne. — *Groupe de la Suisse occidentale* : A. Laverrière, arch., Lausanne (président) ; Ed. Calame, arch., Neuchâtel ; Ed. Lateltin, arch. cant., Fribourg ; E. Martin, arch., Genève ; K. Schmid, arch. cant., Sion.

Commission administrative du service de placement : A. Mürset, arch., Zurich (président) ; P.-E. Soutter, ing., Zurich (représentant S. I. A.).

Commission des cours : B. Graemiger, ing., Zurich (président) ; Dr H. Fietz, arch., Zollikon ; prof. Dr A. Stucky, ing., Lausanne.

Commission de traduction :

Section de Genève : G. Cayla, ing., Genève ; A. Rivoire,

¹ Voir *Bulletin technique* du 20 mars 1946, p. 95.

arch., Zurich. — *Section de Neuchâtel* : J. Béguin, arch., Neuchâtel ; F. Decker, arch., Neuchâtel ; G. Madliger, ing., Serrières. — *Section vaudoise* : F. Gilliard, arch., Lausanne ; prof. A. Paris, ing., Lausanne.

Commission de la protection des titres : Dr h. c. R. Neeser, ing., Genève (président) ; Dir. H. Ambühl, ing., Baden ; H. Baur, arch., Bâle ; Dir. E. Choisy, ing., Genève ; F. Gilliard, arch., Lausanne ; H. Härry, ing., Berne ; W. Jegher, ing., Zurich ; B. Jobin, ing., Arlesheim ; M. Kopp, arch., Zurich ; Prof. Dr A. Stucky, ing., Lausanne ; Dir. A. Traber, ing., Zurich.

Comité suisse de l'éclairage : W. Henauer, arch., Zurich ; L. Villard, arch., Clarens-Montreux ; E. Wuhrmann, arch., Zurich (membre suppléant).

3. Action pour la reconstruction.

Le Comité central prend connaissance des démarches faites jusqu'à présent par la commission pour la reconstruction et par le bureau d'études. Il décide d'adresser une requête aux autorités fédérales par l'entremise de la commission pour la participation économique de la Suisse à la reconstruction européenne, cette requête renfermant les postulats suivants :

1. Adjonction d'attachés techniques aux légations à l'étranger.
2. Lors de la conclusion de traités de commerce avec des Etats étrangers, attribution d'une partie des moyens de paiement aux prestations de services, c'est-à-dire à l'exportation des services intellectuels.

Des rapports sont présentés sur diverses négociations et sur des voyages à l'étranger, et de nouvelles instructions sont établies pour la suite de l'action.

M. E.-A. Engler, architecte, est désigné comme collaborateur permanent du bureau d'études.

Le bureau d'études fera parvenir prochainement à tous les souscripteurs un rapport détaillé sur l'état actuel de l'action.

4. Office fédéral du contrôle des prix.

Le Comité central est informé que, dans le courant du mois de février 1946 et en collaboration avec la commission pour les questions d'organisation des bureaux d'ingénieurs et d'architectes, l'Office fédéral du contrôle des prix fera une enquête auprès d'un certain nombre de bureaux d'ingénieurs et d'architectes, pour éclaircir la question de l'augmentation des frais de bureau.

Le Comité central confirme encore une fois son point de vue, d'après lequel le facteur de réduction institué par le Contrôle des prix doit être abrogé.

5. Tarif d'honoraires pour travaux d'architecture.

Le Comité central prend acte du projet d'une adjonction au tarif d'honoraires présenté par la commission nommée à cet effet. Cette adjonction, qui règle notamment les honoraires pour les colonies d'habitation, doit encore être soumise à quelques autorités publiques avant d'être présenté à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués.

6. Conditions générales pour l'exécution des travaux

(Form. n° 118 et 118 a)

Le Comité central est informé qu'une commission de traduction, présidée par M. le professeur Dr Stucky, a mis au net le texte français de cette formule.

Il décide de porter également ces conditions générales à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués.

7. Normes pour les canalisations.

Le Comité central prend connaissance des normes élaborées par la commission présidée par M. H. Steiner, ingénieur

à la ville de Zurich, et décide de les éditer sous forme d'une publication en deux langues. Si le délai le permet, ce recueil de normes sera aussi présenté à la prochaine assemblée des délégués pour être approuvé.

8. *Expositions internationales d'architecture à Londres, et de l'urbanisme et de l'habitation à Paris, en 1946.*

Le Comité central décide de faire participer la S. I. A. à ces deux expositions, qui revêtent une importance particulière en raison des projets de collaboration de la Suisse à la reconstruction. La direction de la participation suisse incombe à l'Office suisse d'expansion commerciale, tandis que l'exécution technique sera assumée par une commission formée de membres de la S. I. A. et de la Fédération des architectes suisses.

9. *Normes pour les liants servant à la préparation de mortiers et bétons.*

Le Comité central approuve une révision partielle de ces normes, révision proposée par la Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse, en accord avec le Laboratoire fédéral d'essais de matériaux. Le texte revisé sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués.

* * *

Le Comité central traite encore une série de questions à l'ordre du jour, telles que la question de la protection des titres et la création d'une chambre technique suisse, la révision du code d'honneur, la réédition d'ouvrages de la « Maison bourgeois », la révision des statuts de la section tessinoise, la nouvelle loi fédérale sur le travail dans le commerce et dans les métiers, etc.

Zurich, le 21 février 1946.

Le Secrétariat.

NÉCROLOGIE

Eugène Jost, architecte.

Récemment est décédé à Lausanne Eugène Jost, qui eut une grande notoriété au commencement de ce siècle.

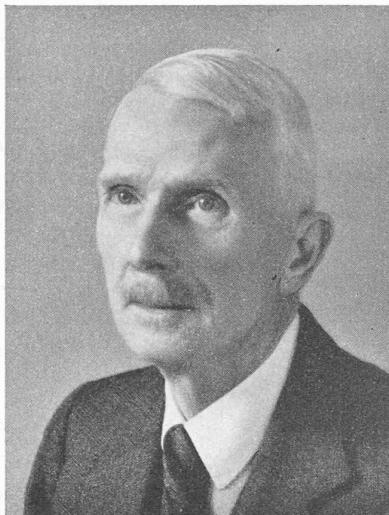
Né à Vevey en 1865, il se distingue de bonne heure et poursuit ses études à l'Ecole nationale des Beaux-Arts à Paris. Elève des maîtres André et Laloux, il obtient dans cette Haute Ecole de brillants succès, notamment dans les concours de décoration où le sert sa prestigieuse habileté.

Diplômé par le gouvernement français en 1893, il rentre au pays où il remporte immédiatement de nombreux prix dans les concours publics d'architecture, dont :

le 1^{er} prix pour l'hôtel des Postes de Lausanne ;

le 1^{er} prix pour l'hôtel des Postes de Berne ; et un 2^{er} prix pour l'hôtel des Postes de Zurich.

Eugène Jost est l'architecte de la plupart des monuments élevés en pays romand à la mémoire de nos grands hommes :



EUGÈNE JOST, architecte.
1865-1946

Major Davel, Vinet, Guillaume Tell. Il participe également à l'édification des monuments de Brunswick à Genève et de l'Impératrice d'Autriche à Territet, etc.

Les œuvres d'Eugène Jost, datent de cette ingrate époque 1900 dont l'esprit est si éloigné de notre conception actuelle. Néanmoins l'allure très monumentale et les qualités architecturales de certains édifices comme l'Hôtel des Postes de Lausanne et celui de Berne sont incontestables.

Eugène Jost se révèle aussi un grand constructeur d'hôtels ; le début de ce siècle est l'époque où le tourisme en Suisse connaît une vogue inouïe. La région de Montreux notamment se développe considérablement et E. Jost, construits de nombreux palaces, dont les hôtes étrangers apprécient le faste et le luxueux confort. Citons : le Caux-Palace, le Grand Hôtel des Alpes à Territet, l'Hôtel National, le Palace à Montreux, des hôtels de banques, des villas, etc.

Cet architecte, qui fut également un grand homme d'affaire, se retire de bonne heure après une activité intense et s'adonne à la peinture. Peinture d'amateur, sans doute, mais où l'on retrouve ses brillantes qualités de décorateur.

Ajoutons que Eugène Jost fut pendant de nombreuses années membre du Comité de patronage du *Bulletin Technique* où ses collègues surent apprécier sa parfaite urbanité.

C. T.

BIBLIOGRAPHIE

Un nouveau système de ponts de guerre, par Dr ès sc. techn. F. Stüssi, professeur à l'E. P. Z., Dr ing. C.-F. Kollbrunner, directeur de l'AG. Conrad Zschokke, à Döttingen, et M. Meister, ingénieur. — Publication de la AG. Conrad Zschokke, Stahlbau, Döttingen. Editions Leemann et Cie, Zurich.

Aujourd'hui les aspirations de chacun s'orientent vers les œuvres de paix, aussi peut-il paraître déplacé de présenter l'étude d'un nouveau système de pont de guerre. Nous ne le pensons pas, car cette étude n'a pas uniquement un intérêt militaire ; elle est susceptible d'intéresser l'ingénieur d'entreprise, fréquemment appelé à construire rapidement, avec des moyens mécaniques limités, un pont provisoire mais résistant, pouvant être démonté et utilisé ailleurs. N'y a-t-il pas là un ensemble de qualités auxquelles doit précisément satisfaire un pont de guerre ?

Dans la première partie de cette étude, le professeur Stüssi fait un exposé de l'importance des ponts de guerre, et donne quelques-unes des règles techniques pour les projeter. Partant de ces principes, il propose un nouveau système de pont avec un nombre réduit d'éléments — types préparés d'avance permettant de franchir des portées de 20 à 30 m.

Deux éléments différents seulement sont nécessaires pour construire les poutres principales du treillis en V :

1^o toutes les barres, qu'elles soient destinées aux membrures ou aux diagonales, sont les mêmes, pièces de bois de 12 × 12 cm²

2^o les goussets d'attache des barres sont identiques pour tous les nœuds.